

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 octobre 2016

6^{ème} Commission

N° CP-2016-9-6-1

Service instructeur

DEVI - Direction de l'environnement et du cadre
de vie

Service consulté

**EXPERIMENTATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE
DANS DEUX COLLEGES PILOTES**

Résumé : Il vous est proposé d'expérimenter, dans deux collèges haut-rhinois, une démarche visant à réduire de l'ordre de 10 à 20 % les consommations énergétiques et de fluides.

Cette démarche sera animée par l'association alsacienne Alter Alsace Energies. Si les objectifs sont atteints, elle pourra être généralisée à l'ensemble des collèges du Haut-Rhin. Une convention tripartite, annexée au présent rapport, fixe les modalités de cette collaboration, qui est chiffrée à 3 850 € avec une participation de l'ADEME à hauteur de 1 500 €.

Avec 57 structures dans le Haut-Rhin qui accueillent 30 000 élèves, les collèges publics constituent les premiers émetteurs de gaz à effet de serre avec 8 775 tonnes CO₂ équivalent soit 76 % des émissions de CO₂ totales du parc immobilier départemental.

Ils représentent également plus de 80% des dépenses énergétiques du Département avec près de 73 GWh et une facture annuelle 2012 de plus de 4,5 millions d'euros (eau/électricité/gaz/fioul).

Chaque année, la part moyenne des dépenses de viabilisation des collèges représente près de 50% de la dotation de fonctionnement allouée à chaque établissement ; c'est pourquoi les services réfléchissent à différentes pistes destinées à faire baisser la facture d'énergie.

Une action inscrite dans PLANETES68

L'une des actions proposées dans le Programme Opérationnel de PLANETES68 vise à sensibiliser les utilisateurs des collèges. En effet, les enseignants, le personnel de direction, les agents chargés de la maintenance (personnel Adjoints Techniques Territoriaux d'Établissements d'Enseignement - ATTEE) semblent ne pas être sensibilisés aux impacts énergétiques de leurs comportements (ouverture des fenêtres des salles de classe mal gérée, gestion de l'occupation pas optimale, équipements informatiques non coupés, chrono des luminaires mal programmé, etc.).

L'action 1.5.3 de PLANETES68 ambitionne une baisse des consommations énergétiques de 1GWH/an par une optimisation du fonctionnement des installations durant l'occupation et une gestion rigoureuse des équipements pendant l'inoccupation. Elle passe également par des séances d'informations destinées au personnel ATTEE et aux gestionnaires ainsi qu'une sensibilisation des personnels de direction pour qu'ils portent le message auprès des enseignants et des élèves.

Le gain financier estimé dans la fiche action serait de l'ordre de 70 000 € TTC par an en valeur constante de l'énergie pour l'ensemble des collèges.

Proposition d'expérimentation pour deux collèges

L'ADEME a accepté d'inclure le Département du Haut-Rhin dans une démarche similaire à l'appel à candidatures « 50-50 » visant à amener les communes, propriétaires d'écoles, de salles polyvalentes, de salles des sports etc... et leurs usagers à réaliser en commun 10 % à 20 % d'économie d'énergie et d'eau.

Entre 2012 et 2015, neuf communes haut-rhinoises ont candidaté à ce programme pour huit écoles, deux gymnases, une salle de sport et un établissement périscolaire. Le bilan de ces opérations s'avère positif avec en moyenne une économie énergétique par bâtiment de 13 % soit 2240 €/an avec de larges économies réalisées au niveau du chauffage (-22 % en moyenne) et de l'eau (-19 % en moyenne).

Il est proposé d'expérimenter la démarche sur deux collèges volontaires, avec pour ambition, le cas échéant, d'étendre la démarche à l'ensemble des établissements scolaires. Les collèges Bel Air à MULHOUSE et Reber à SAINTE-MARIE-AUX-MINES se sont manifestés en juillet suite à une information faite auprès des collèges par le service Collèges Appui et Ressources. Sous réserve de leur confirmation, ces deux établissements pourraient être les premiers engagés dans la démarche.

L'accompagnement des deux collèges choisis par le Président du Conseil départemental sera réalisé par Alter Alsace Energies à hauteur de 8 jours pour un montant de 1 500 € TTC par collège auquel il faut ajouter la réalisation d'une feuille de route destinée à généraliser, le cas échéant, la démarche dans les autres collèges, soit un total de 3 850 € TTC.

Les actions qui seront menées par Alter Alsace Energies sont les suivantes :

- visite des bâtiments et des installations techniques,
- sensibilisation des occupants du bâtiment,
- formation des équipes au suivi des consommations énergétiques,
- accompagnement au suivi des consommations et détection des bâtiments sur-consommateurs,
- remplissage et mise à jour de l'outil de suivi des consommations proposé par Alter Alsace Energies ou mise à disposition d'un outil existant qui permet le calcul d'indicateurs de suivi de la consommation (kWh électrique par jour, kWh chauffage / Degré Jour Unifié, m³ d'eau par jour ou m²...),

- bilan de compétence des équipes sur la maîtrise de l'énergie,
- contre-visite des bâtiments pour optimiser les réglages,
- présentation du suivi des consommations.

Une convention tripartite (Département – Collège – Alter Alsace Energies) fixe le cadre de ce partenariat. Elle est annexée au présent rapport.

Cofinancement de l'ADEME et poursuite éventuelle avec d'autres établissements

L'ADEME cofinance la prestation d'accompagnement des collèges à hauteur de 1 500 € TTC pour les deux établissements.

A l'issue de l'accompagnement sur les deux collèges pilotes, Alter Alsace Energies fournira au Département :

- un bilan de compétence des personnes ayant suivi le projet,
- un rapport sur le déroulement du projet et les résultats qualitatifs,
- l'outil de suivi des consommations avec les résultats quantitatifs,
- une fiche d'action standardisée pour la reproduction du projet sur les autres collèges.

Cette démarche pourrait, par la suite, s'étendre à l'ensemble du parc de collèges de manière progressive. Pour cela, nous proposons que suite au retour d'expérience des deux collèges, une information soit faite à l'ensemble des principaux de collèges et leurs gestionnaires leur présentant la démarche et les résultats de cette expérimentation. Les modalités d'une généralisation de la démarche seront définies ultérieurement mais reposeront sur les moyens internes du Département (personnel départemental formé dans le cadre de la présente expérimentation).

Ces économies d'énergie et de fluide généreront des économies financières pour les collèges qui se transféreront progressivement à raison de 20 % par an vers le Département, dans le cadre du calcul de lissage existant dans la dotation des collèges. Le Département récupèrera ainsi l'intégralité de l'économie réalisée par le collège au bout de la 5^{ème} année.

Ce dossier a été examiné par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, lors de sa séance du 16 septembre 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accepter l'expérimentation sur les deux collèges « pilotes » à désigner par le Président du Conseil départemental, sur la base du volontariat, qui pourraient être les collèges Bel Air de MULHOUSE et Reber de SAINTE-MARIE-AUX-MINES,
- d'approuver la convention fixant les modalités de l'expérimentation précitée à intervenir avec l'association Alter Alsace Energies et les Principaux des deux collèges susvisés et d'autoriser le Président à la signer,
- de prendre acte du principe de recourir au service de l'association Alter Alsace Energies pour un montant de 3 850 € TTC correspondant à l'accompagnement de cette structure dans le cadre de l'expérimentation envisagée. Les crédits seront prélevés au programme C172 chapitre 20 fonction 731, nature 2031, code programme 2231.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention faite à l'ADEME et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention d'un montant prévisionnel de 1 500 €,

- d'accepter la recette de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) d'un montant de 1 500 €, qui sera encaissée sur le programme C172 - chapitre 13 - fonction 731 - nature 1318.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN